

*(Bills publics)*

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 122, Loi modifiant la Loi de l'intérêt étant lu;

M. Coote, appuyé par M. Spencer, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'ensuivant et continuant;

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

Du consentement unanime, le Bill No 123, Loi modifiant la Loi des compagnies de prêt est de nouveau considéré en comité général, rapporté sans amendement lu la troisième fois et passé.

Du consentement de la Chambre, les bills suivants sont lus la troisième fois et passés.

Bill No 15, Loi constituant en corporation *The Small Loan Company of Canada*.

Bill No 43 (D du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la *Personal Finance Company*".

Bill No 58 (M du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation *The Discount and Loan Corporation of Canada*".

Du consentement unanime, la Chambre retourne à la Présentation des rapports de comité, sous les Affaires de routine.

M. Chaplin, du comité spécial des Chemins de fer et de la Marine marchande que le Gouvernement possède, exploite et contrôle présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité, conformément à l'ordre de renvoi du 4 mai 1934, a examiné les rapports annuels concernant les comptes des Chemins de fer Nationaux du Canada et de la marine marchande du gouvernement canadien et il a, à ce sujet, interrogé les témoins suivants:

L'hon. C. P. Fullerton, K.C., président du bureau des régisseurs des Chemins de fer Nationaux du Canada.

M. F. K. Morrow, régisseur des Chemins de fer Nationaux du Canada.

M. J. E. Labelle, K.C., régisseur des Chemins de fer Nationaux du Canada.

M. S. J. Hungerford, président des Chemins de fer Nationaux du Canada.

M. S. W. Fairweather, des Chemins de fer Nationaux du Canada.

M. V. I. Smart, sous-ministre du ministère des Chemins de fer et Canaux.

M. B. J. Roberts, contrôleur, division des garanties du gouvernement, ministère des Finances.

M. T. H. Cooper, Chemins de fer Nationaux du Canada.

M. O. A. Matthews, de Geo. A. Touche & Co., comptables et vérificateurs.

Votre Comité recommande qu'à l'avenir, le choix des membres du Comité des Chemins de fer et de la Marine marchande soit fait aussitôt que possible après l'ouverture de la session et que l'administration du réseau soit priée de présenter ses rapports et son budget des dépenses dans le plus bref délai possible après l'expiration de l'année civile.

Une copie des procès-verbaux et des témoignages est annexée au rapport.

*(Pour les minutes et procès-verbaux qui accompagnent ce rapport, voir Appendice aux Journaux No 7)*